



Syndicat National des Journalistes  
Membre de l'Union Syndicale Solidaires

# Tous en grève et dans la rue contre les ordonnances Macron

L'accord d'entreprise plus fort que l'accord de branche, les employeurs en ont rêvé, les ordonnances Macron l'ont fait. La loi El Khomri avait enfoncé un coin, dans l'inversion de la hiérarchie des normes, sur la question du temps de travail, en permettant aux entreprises de déroger à la durée légale. Le gouvernement Philippe a enfoncé le clou en élargissant le champ des dérogations possibles aux salaires, primes et congés.

Jusqu'à présent, la Convention collective nationale de travail des journalistes, étendue à l'ensemble de la profession, garantissait à tout journaliste, quelle que soit la forme de presse, le bénéfice du 13<sup>e</sup> mois, des primes de nuit et des primes d'ancienneté. Désormais les patrons des médias pourront imposer des reculs sur ces acquis, sur fond de chantage à l'emploi, par accord majoritaire ou référendum d'entreprise.

## **Journalistes, défendez votre convention collective, les mêmes droits pour toute la profession**

**Le prétexte de la lutte contre le chômage ne tient pas. Ces mesures ne créeront pas un emploi.**

Elles ne sont destinées qu'à faciliter les licenciements : création des « ruptures conventionnelles collectives » permettant de contourner la procédure du PSE et ses obligations de reclassement ; plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif ; limitation de deux ans à un an du délai de recours aux prud'hommes.

**L'argument de la « modernisation » du dialogue social relève de l'affabulation** : la fusion imposée des instances représentatives du personnel acte la mort des CHSCT, limite le recours aux expertises, réduit les moyens et le nombre des élus et représentants du personnel.

Face à ces attaques sans précédent contre les droits des salariés, alors que se profile une nouvelle réforme des retraites, le Syndicat National des Journalistes, membre de l'Union syndicale Solidaires, appelle l'ensemble des consoeurs et confrères à se joindre aux mouvements de grèves et manifestations du **mardi 12 septembre**, selon les modalités choisies dans les entreprises, les sections régionales et les intersyndicales.

**Paris, le 6 septembre 2017**